

par Stéphane PIRAUD

Un conseil municipal de plus en plus animé

LOON-PLAGE est décidément une commune très « politique ». Avec ses avantages et ses avanies. En positif, un vif intérêt des citoyens pour la chose publique, comme en témoigne la présence massive des habitants aux séances du conseil municipal. Un nombre tel qu'il n'y a pas assez de chaises pour tout le monde. Les plus passionnés restent à la porte, tendant l'oreille. En négatif, une tournure parfois spectaculaire que prennent les débats. Au point qu'il n'est pas rare que le public applaudisse, hue, voire lance des bouts de phrase à la cantonade. Une démocratie sans doute un peu trop « directe ».

A l'ordre du jour figurait notamment le vote du compte administratif. Héritage de la précédente équipe, celle de Jean-Claude Delalonde, il n'a pas fait l'objet de commentaires particuliers et a été voté à l'unanimité. L'exercice 2000 se solde par un excédent global de clôture de 11,5 millions de francs (1,75 millions d'euros).

« Utilisation douteuse »

Il faudra attendre le point suivant, le vote des subventions, pour voir le débat s'animer. Plus précisément, au sujet de l'Association pour le développement de la ville de Loon-Plage. Une structure paramunicipale créée en 1978 par Jean-Claude Delalonde, afin de venir en soutien des actions municipales, a expliqué ce

Interrogations autour d'une ancienne association para-municipale. Relance d'une querelle des écoles. Et même menace de dépôt de plainte. Pour un peu, l'annonce de la cantine à 10 F aurait été éclipsée.

de l'argent public est parti dans cette association pour une utilisation des fonds douteuse », a estimé le maire Eric Rommel, qui a déploré un manque de transparence financière de ses dirigeants.

Jean-Claude Delalonde a répondu qu'il n'en était plus le président, mais que tout était en règle et vérifiable. Rusé, Eric Rommel lui a lancé: « Donc, si nous voulons organiser des manifestations, nous pouvons compter sur cette association pour participer au financement. » Jean-Claude Dela-

londe n'a pas eu d'autre choix que de répondre par l'affirmative.

Par ailleurs, la municipalité a décidé de revoir à la baisse la subvention habituellement octroyée au centre social (1,4 MF lieu de 4, soit 210 000 au lieu de 600 000 €), car il restait déjà 2,5 MF (0,38 M €) dans les caisses. A l'heure du centenaire de la loi sur les associations, cela faisait un peu désordre.

Mais le chapitre des subventions, ou plutôt des aides publiques, n'était pas refermé. L'intention de la

nouvelle majorité d'informer l'école privée du Sacré-Cœur, « dans un souci d'égalité », à hauteur de 140 000 F (21 342 €) a été contestée par l'opposition.

« Je voudrais être sûr que l'amortissement de cet investissement vienne en déduction de la subvention qui est allouée chaque année à l'école privée. Dans le cas contraire, nous nous abstenons », a fait remarquer Jean-Claude Delalonde. Réponse d'Eric Rommel: « Il n'est pas question de prendre à Pierre pour donner à Paul. Cet équipe-

ment appartient à la ville et peut être retirable à tout moment. »

Premier coup de théâtre

Et là, coup de théâtre: « Vous mettez en doute la légalité de cette délibération, a contre-attaqué Eric Rommel, mais vous n'êtes pas le mieux placé pour en parler. Avant les élections, vous avez procédé à une titularisation illégale. J'ai avec moi un document du préfet qui reconnaît l'invalidité de votre acte et qui nous donne raison ! » Jean-Claude Delalonde: « Allez jusqu'au bout ! A un jour près ! » Et le public, chauffé à blanc: « Ouuuuhh !... »

Une conseillère de l'opposition s'en est mêlée: « Monsieur le maire, je vous demande de faire taire le public ! ». S'en est ensuivi une vive discussion sur l'égalité ou non des candidats en termes d'embauche: « Certains sont là depuis longtemps et attendent, d'autres ont eu des promotions rapides ! », a lancé Eric Rommel à l'endroit de son prédécesseur. Débordé, ce dernier a bien tenté de calmer le jeu: « Arrêtons la guéguerre », mais le maire a tenu à avoir le dernier mot: « Alors, vous n'avez pas compris. »

Ce n'était pas fini. Un second coup de théâtre a retenti au moment des questions diverses. Une prise de bec à l'encontre d'un tract anonyme et injurieux (lire en rubrique « La R'honneur »).

Dans ce chahut, on en aurait presque oublié l'information sans doute la plus importante de la séance.

